

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 21 décembre 2021 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - L. GASC - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - C. BASTIDE - D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - M. IBARS par L. FABRE - A. KELLY par L. GASC - JD. POUSSIER par B. DANIS - A. CHOUKROUN par D. CUPOLI - S. MARTI par M. PEREZ - D. VIALAS par L. DELAITE - C. PINO par D. SAUVADE - G. GUIRAUD par C. BASTIDE

Absent excusé : J. GROSSO

Absent : JF. MARY

1. DM1 Budget Gendarmerie (Annexe 1)

La décision modificative a pour objet de modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toutes natures susceptibles de survenir en cours d'année, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre budgétaire.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la décision modificative n°1 2021 du budget annexe Gendarmerie qui se présente ainsi :

- M 57 -

SECTION D'INVESTISSEMENT

NIVEAU DE VOTE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	<u>DEPENSES REELLES</u>		
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
	<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	7 554 539,00	7 554 539,00
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	7 554 539,00	7 554 539,00
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	7 554 539,00	7 554 539,00

Il appartient au conseil municipal :

D'adopter la décision modificative n°1 2021 du budget annexe gendarmerie,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(Pour 23, Contre 4)

Adopte la décision modificative n°1 2021 du budget annexe gendarmerie,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

**Pour copie conforme,
Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint
Marc Rouvier**

